DICRIM 2024

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs















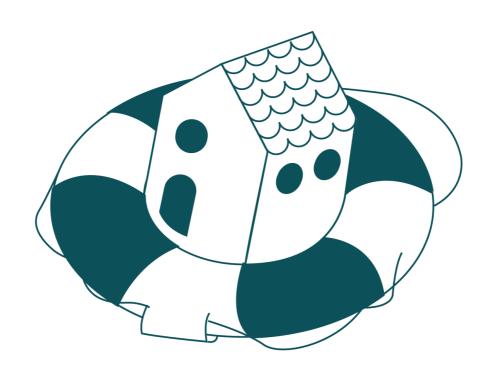








LES RISQUES MAJEURS A VILLEMADE **COMMENT SE PROTEGER?**



DOCUMENT A CONSERVER



→ S'ORGANISER POUR PREVENIR LES RISQUES

Le DICRIM, Document d'Information Communal sur les **Ri**sques **M**ajeurs est un document d'information communal obligatoire, élaboré par le maire, à destination des habitants. Il a pour objectif de présenter :

- les risques majeurs auxquels le territoire de la commune peut être exposé.
- les actions de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre.
- les moyens d'alerte de la population.
- les consignes de sécurité à suivre pour permettre à chacun de réagir de la manière la plus appropriée en cas d'évènement.



Francis Labruyère Maire de Villemade

SOMMAIRE

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ? » et « LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) »	Page 2
LES MOYENS D'ALERTE	Page 3
L'HEBERGEMENT D'URGENCE A LA SUITE D'UNE EVACUATION	Page 4
LE RISQUE INONDATION	Page 5
LE RISQUE METEOROLOGIQUE	Page 8
LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN	Page 10
LE RISQUE RADON	Page 12
LE RISQUE SANITAIRE	Page 13
LE RISQUE NUCLEAIRE	Page 14
LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE	Page 16
LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	Page 18
LE RISQUE TERRORISTE	Page 20
SE PREPARER EN CAS D'EVENEMENT : AVANT/APRES	Page 23
NOTES	Page 25
RECAPITULATIF DES CONDUITES A TENIR	Page 26

Lorsque l'on parle d'un "risque majeur", on distingue les risques naturels (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les risques technologiques causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine : sites industriels, transports de matières dangereuses.











Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) s'appuie sur le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) établi par la Préfecture du Tarn-et-Garonne (consultable sur www.tarn-et-garonne.gouv.fr).

LISTE DES RISQUES MAJEURS PRESENTS SUR LA COMMUNE :











Inondation

Météorologiques

Mouvements de terrain

Radon

Sanitaire







Rupture de barrage



Industriel



Transport de matières dangereuses



Terroriste

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) :

LA COMMUNE EST ORGANISEE

Face à ces risques, la commune de Villemade a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les phénomènes, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux aux risques encourus sur le territoire.

Il vise notamment à définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations comme les capacités d'hébergement de la commune ou encore les modalités de coordination avec la Préfecture.

En cas de crise, un Poste de Commandement Communal (PCC) sera ouvert au sein de la Mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins de la population.

Poste de Commandement Communal: 05 63 03 34 09



LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'évènement majeur, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens

LA SIRENE D'ALERTE



En cas d'évènement majeur et de grande ampleur, la sirène d'alerte peut être déclenchée.

Si vous entendez le signal, vous devez rester à l'abri, écouter la radio ou consulter les comptes officiels des autorités sur les réseaux.



L'ALERTE SUR LE TERRAIN

Les équipes communales et les services de secours pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés.



LA TELEALERTE

La Mairie peut vous contacter directement par téléphone via son système de télé alerte Vous pouvez vous pouvez vous y inscrire directement en Mairie.

LES PANNEAUX LUMINEUX

Un message d'information sera diffusé sur le **panneau numérique extérieur** situé devant la Mairie au 8, rue des écoles 82130 VILLEMADE.



LA RADIC

En cas d'accident majeur, l'alerte peut être également relayée par les médias. Mettez-vous à l'écoute de la radio : **FRANCE BLEU 97.2 ou 100% 103.7 FM**



LES RESEAUX NUMERIQUES OFFICIELS

Sur Internet, attention aux rumeurs! Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités et sur les réseaux de la ville:

Préfecture : prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr

Commune: mairie-villemade@info82.com

L'HEBERGEMENT D'URGENCE A LA SUITE D'UNE EVACUATION

Si la situation l'impose, les services de la Mairie en lien avec les autorités organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs **centre(s) d'hébergement d'urgence**.

Les équipements de la commune peuvent être mobilisés, comme par exemple :



La Salle des fêtes, 58 chemin de la Vaysse ou Salle de la Forge, 1 place de la Bascule, Atelier 57-local TLV, 57 place de l'Eglise ou à la Mairie, tout comme des structures d'accueil dans les communes voisines si la situation le nécessite.

Si l'évacuation est ordonnée, il convient de quitter votre logement vers un lieu d'accueil (chez un proche choisi à l'avance ou vers un hébergement d'urgence). Vous serez par ailleurs informés du choix du lieu d'hébergement retenu et des dispositions à prendre afin de vous y rendre en évitant le danger.

Comment être informé en cas d'évacuation ?

La Mairie communiquera sur l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence via les différents moyens d'alerte listés auparavant. Vous serez aussi informés en temps réel par les agents municipaux et les services de secours présents sur le terrain.



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables provoquées par le débordement d'un cours d'eau ou un phénomène de ruissellement.

Le ruissellement comprend l'ensemble des circulations d'eau sur les versants, en dehors des cours d'eau. Il s'intensifie lorsque les eaux de pluie ne parviennent pas à s'infiltrer dans les sols et peut conduire à l'inondation de secteurs pourtant éloignés des cours d'eau, notamment les zones basses (cuvettes).

Il peut être aggravé par l'engorgement des systèmes d'évacuation des eaux pluviales, lors de précipitations intenses. **L'imperméabilisation du sol** par les aménagements (bâtis, voiries, parking, etc.) et **certaines pratiques agricoles** peuvent limiter l'infiltration des précipitations et accentuer le ruissellement.

Le risque sur la commune

Rivières Tarn, Aveyron et Grand Mortarieu.

Les crues historiques / les repères de crues

Les **repères de crues** rappellent le niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) vécues sur le territoire.



La liste de ces repères avec leurs détails est consultable sur le site : https://www.reperesdecrues.developpement t-durable.gouv.fr/



Repère crue 03-03-1930 à Villemade

Les niveaux de vigilance « crues »

Il est également possible de suivre l'évolution du Tarn et de l'Aveyron grâce aux cartes de vigilance « crues » disponibles sur le site www.vigicrues.gouv.fr.

Ces cartes de vigilance concernent les cours d'eau surveillés par l'État. Les tronçons de ces cours d'eau peuvent être affectés d'une couleur en fonction du niveau de risque de crue envisagé dans les 24 prochaines heures.

En supplément de cette vigilance hydrologique, une vigilance météorologique émise par Météo France informe les citoyens et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météos dangereux (voir la partie « Risque météorologique »).



Pas de vigilance particulière requise.



Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières ou exposées.



Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.



Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.



Consultable sur le site www.vigicrues.gouv.fr

AVANT L'INONDATION

- → Informez-vous sur le risque
- → Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages
- → Mettez les produits dangereux ou polluants au sec et surélevez le mobilier
- → Préparez une réserve d'eau potable et de nourriture
- → Installez des **mesures de protection** (batardeaux, occultation, etc.)
- → Préparez son kit d'urgence (voir à la fin du document)

PENDANT L'INONDATION



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Écoutez la radio FRANCE BLEU 97.2 ou 100% 103.7



Si besoin, coupez l'électricité, le gaz et fermez les ouvertures



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en parkings souterrains **sauf en** cas de consignes des autorités



Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri



Ne tentez **jamais** de **circuler dans une zone inondée,** 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages

APRÈS L'INONDATION

- → Aérez et désinfectez les pièces
- → Ne **rétablissez les réseaux** qu'après vérification technique
- → Assurez-vous que **l'eau du robinet est potable**
- → Faites **l'inventaire des dégâts**

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême. Le changement climatique constaté ces dernières années induit une évolution des phénomènes qui surviennent de plus en plus souvent et de manière plus extrême.



Régulièrement, des vents violents et des tempêtes soufflent sur le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylônes électriques ou encore à l'arrachement de toitures.



Dans le Tarn-et-Garonne, un épisode de fortes chaleurs est qualifié de **canicule** lorsque la chaleur est supérieure à 36°C le jour et supérieure à 21°C la nuit, pendant plusieurs jours consécutifs (3 jours et 3 nuits consécutifs).

Les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables, comme lors de la **canicule d'août 2003** (surmortalité estimée à 15 000 décès).

ÉPISODES DE GRAND FROID – NEIGE ET VERGLAS

Une vague de **grand froid** est caractérisée par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Le froid peut parfois s'accompagner de **précipitations neigeuses** ou de **pluies verglaçantes**.

Ces phénomènes sont rares dans le département mais pas inexistants,



- → Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)
 - → Écoutez la radio FRANCE BLEU 97.2 ou 100% 103.7 FM

En cas de vent fort et tempête



- → Ne vous déplacez pas
- → Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- → Ne vous approchez pas des pylônes et des lignes électriques
- → Ne vous garez pas sous un arbre
- → Ne restez pas à proximité d'arbres ou de panneaux publicitaires
- → Ne téléphonez qu'en cas d'urgence

Risque de canicule



- → Buvez au moins 1,5 L d'eau/jour
- → Évitez les efforts physiques
- → Favorisez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- → Mouillez-vous régulièrement la peau
- → Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Risque de fortes chutes de neige

AVANT

- → Protégez les installations contre le gel
- → En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières



PENDANT

Dès l'apparition d'une couche de neige importante :

- → Évitez de prendre la route
- → Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- → Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri
- → Éloignez-vous des pylônes et des lignes électriques

LES NIVEAUX DE VIGILANCE MÉTÉO POUR ALERTER



NIVEAU 1: Pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2: Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé.

NIVEAU 3 : Soyez très vigilant.

Des phénomènes dangereux sont possibles.

NIVEAU 4: Une vigilance absolue s'impose.

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous informé et conformez-vous aux consignes des autorités.

Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Lors d'épisodes de **sécheresse**, les sols argileux ont tendance à **se rétracter**, avant de **gonfler** lors de périodes **plus humides**. Ces micromouvements du sol sont sans danger pour l'homme mais peuvent provoquer des **dommages aux bâtiments avec l'apparition de fissures**.



Fissure sur un bâtiment

GLISSEMENTS DE TERRAIN

C'est un déplacement le plus souvent lent d'une masse de terrain sur une pente. Il est déclenché par des facteurs naturels (relief, présence d'eau) ou des facteurs humains (travaux de terrassement).

PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Éloignez-vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas



Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé



Mettez-vous à disposition des secours

APRÈS



Prenez contact avec la Mairie et votre compagnie d'assurance



Conformez-vous aux consignes données, entamez les démarches pour l'indemnisation du sinistre



Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans certains sols et certaines roches (granitique et volcanique).

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Le risque sur la commune

Sur la commune, le risque est de **catégorie 1** (faible) sur une **échelle nationale de 3**. Le risque est principalement pour la santé : à long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

https://www.irsn.fr/savoir-comprendre/environnement/connaitre-potentiel-radon-macommune Villemade catégorie 1

LES BONS RÉFLEXES



N'obstruez pas les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et nettoyez les régulièrement



Aérez quotidiennement votre domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes/jour



Veillez à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et changez les filtres régulièrement



Assurez-vous de l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-àvis du passage du radon (fissures, joints sol/ mur, réseaux)



Améliorez, rétablissez ou mettez en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de votre domicile

De manière générale, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



Le **risque sanitaire** est un risque présentant une menace directe pour la santé des populations à la suite d'une exposition de l'homme (ou de l'animal) à une source de contamination (virus, etc.).

Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'individu.

Il existe donc différents risques sanitaires :

- Le risque épidémique : Une épidémie est le développement et la diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population.
- Le risque pandémique: C'est une épidémie qui s'est répandue très rapidement à travers le monde. Il s'agit souvent d'un nouveau virus contre lequel les populations sont peu ou pas protégées (Exemple: COVID-19)
- Le risque épizootie : C'est la diffusion d'une maladie qui touche un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes. Ce risque touche uniquement les animaux.

LES BONS RÉFLEXES



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (Lavez-vous les mains régulièrement, éternuez dans votre coude, etc.)



Évitez les contacts avec les personnes malades En cas de contagion avérée, **portez un masque**



Renoncez aux poignées de mains, embrassades et accolades Gardez une distance d'un mètre entre vous et votre interlocuteur



Faites-vous vacciner dès lors qu'une campagne de vaccination est organisée



Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion), pour le personnel de l'installation nucléaire, la population avoisinante et l'environnement.

Villemade à plus de 40km de Golfech

Le risque sur la commune

L'industrie nucléaire étant particulièrement développée en France, une politique de prévention renforcée est appliquée dans ce domaine : les établissements nucléaires ont un statut d'installation nucléaire de base (INB). Ils font donc l'objet d'une procédure d'autorisation et de contrôle renforcée.

La centrale fait l'objet d'un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** qui permet d'organiser la réponse des différents acteurs en cas d'événement. L'alerte sera donnée par le Préfet et sera relayée par les communes concernées par le phénomène. Il pourra alors être décidé la mise à l'abri ou l'évacuation de la population de la zone concernée.



En cas d'accident grave, le Préfet pourra mettre en place une **distribution de comprimés d'iode stable**. La commune pourra être sollicitée afin de participer à la distribution de ces comprimés à la population. Ces comprimés ne doivent être administrés qu'en cas d'accident et uniquement sur instruction des autorités.



Vue de la centrale de Golfech (source : EDF Golfech)



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Écoutez la radio FRANCE BLEU 97.2 ou 100% 103.7



Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri



Regagnez un bâtiment en dur le plus proche



Fermez les ouvertures



Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement la vallée en un réservoir d'eau. Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures ou encore à la production d'énergie électrique. En cas de rupture totale ou partielle, il se produirait une onde de submersion très destructrice.

Le risque sur la commune

La commune est concernée par le **barrage de Pareloup**, implanté dans l'Aveyron sur le Vioulou. Il s'agit d'un ouvrage à usage hydroélectrique de plus de 40 m de hauteur, pouvant retenir jusqu'à 169 millions de m³ d'eau.

En cas de rupture de ce barrage, **l'onde de submersion** engendrée se propagerait sur l'Aveyron.

L'ouvrage fait **l'objet d'une surveillance constante**, sous le contrôle des différents services de l'État. La fréquence des examens permet la détection précoce de toute anomalie.

En tant que grand barrage, il fait également l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI), établi afin de définir l'organisation des opérations de secours en cas d'accident. Plusieurs niveaux d'alerte des autorités et populations sont prévus selon l'état de gravité de la situation.



Vue du barrage de Pareloup (source : C. FINOT – Wikimedia Commons)

AVANT

- → Informez-vous sur le risque
- → Repérez les points hauts ou éloignés des cours d'eau vers lesquels se réfugier

PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Éloignez-vous le plus possible des cours d'eau



Écoutez la radio 100% FREQUENCE FM 103.7



Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri



Ne circulez jamais dans une zone inondée. 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en parkings souterrains **sauf en** cas de consignes des autorités

APRÈS

- → Continuez à **suivre les consignes** des autorités
- → Aérez et désinfectez les pièces
- → Ne rétablissez les réseaux qu'après **vérification technique** et assurez-vous que l'eau du robinet soit **potable**
- → Faites l'inventaire des dégâts



LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

QU'EST-CE QUE C'EST?

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD), est consécutif à un accident se produisant lors d'un transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses (explosives, toxiques, corrosives, radioactives, pathogènes, etc.).

Le risque TMD sur la commune

La commune peut être concernée du fait de la présence :

 D'axes routiers importants. Toutes les routes peuvent potentiellement être concernées, mais le risque se concentre particulièrement sur la D 927, appelée route de Bordeaux

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'un accident

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

- du lieu exact
- de la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, etc.) si possible
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiqués sur le camion

La signalisation du danger

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.





Source: Pixabay

AVANT

- → Informez-vous sur l'existence d'un risque à proximité
- → Estimez votre propre vulnérabilité par rapport au risque

PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio 100% FREQUENCE FM 103.7



Coupez le gaz et l'électricité



Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri



Éloignez-vous de la zone de danger

APRÈS

- → Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau et d'aliments issus de la zone impactée
- → Aérez les locaux exposés



Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, etc.) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

Le plan VIGIPIRATE

Le plan VIGIPIRATE est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste.

Il se compose de deux parties :

- un document public, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan (pour consulter la partie publique du plan : www.gouvernement.fr/risques/le-plan-vigipirate).
- un document classifié "confidentiel défense", destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le plan VIGIPIRATE comporte trois niveaux :

Niveaux

Descriptif



Le niveau de vigilance : C'est la posture permanente de sécurité et à la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.



Le niveau sécurité renforcée – risque d'attentat : Il adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.). Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.



Le niveau urgence attentat: Il peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée: le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER









VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours

 - Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
 Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
 Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gouv.fr



AVANT L'ÉVÉNEMENT:

COMMENT SE PRÉPARER?



CONSTITUER SON KIT D'URGENCE

- Une lampe de poche
- Un gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- Une bouteille d'eau potable / pers.
- Une trousse de premiers soins
- Une radio à piles
- Des piles de rechange
- De quoi se laver
- Des vêtements de rechange
- Une couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide
- De quoi s'occuper tranquillement (cartes, dés, etc.)
- Les ordonnances, les médicaments
- Un téléphone et son chargeur
- Un moyen de paiement (monnaie, CB)

ON À SAVOIR

Le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) est un document vous permettant de mettre votre famille et vos biens en sûreté en attendant les secours. Vous pouvez le compléter avec vos proches en reprenant les informations contenues dans ce DICRIM et les informations importantes de votre foyer (numéros de téléphone, lieux de mise à l'abri, etc.). Un guide est disponible pour vous aider à rédiger votre PFMS: http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf

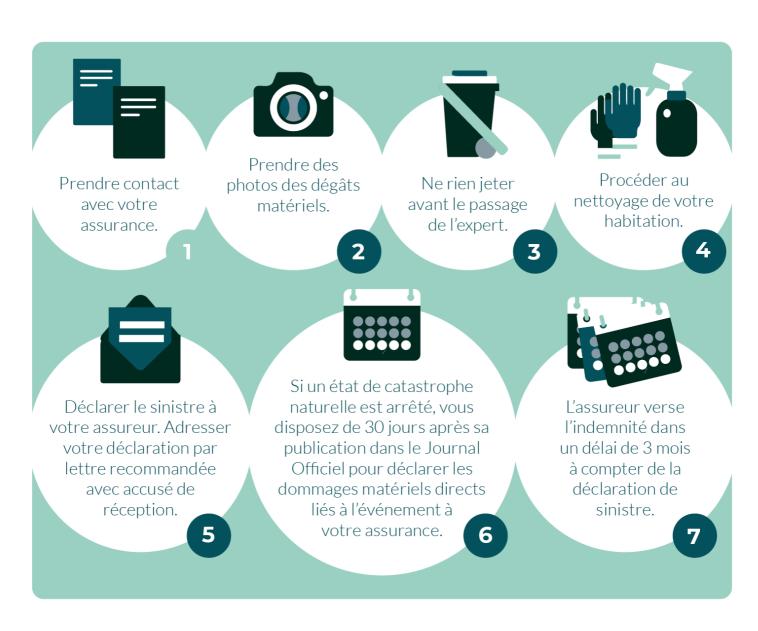
Les numéros de téléphones utiles (à compléter) :

	Mairie :	05 63 03 34 09
	Préfecture :	05.63.22.82.00
+	Urgence électricité dépannage :	0.972.675.082
	Service des eaux, VEOLIA :	05.61.80.09.02
	SAMU	15
19	Médecin de garde :	3966
	Groupe scolaire :	05.63.66.14.28
H	Hôpital Montauban :	05.63.92.82.82

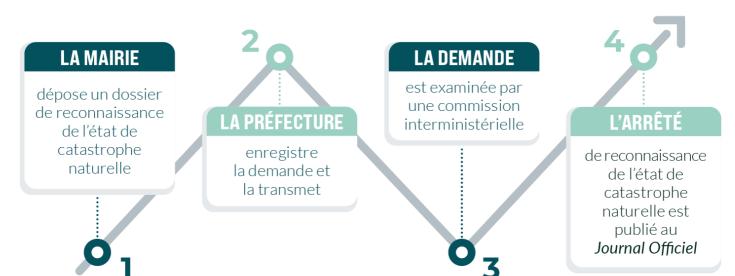
APRÈS L'ÉVÉNEMENT:

QUE FAIRE?

Pour effectuer les démarches d'indemnisation suite à une catastrophe, veillez à respecter les consignes suivantes :



RAPPEL: la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



NOTES

RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

Dans tous les cas : informez-vous au préalable, ne tentez jamais de circuler dans la zone touchée et respectez les consignes de sécurité. *ex. : fermeture de routes ou ordre d'évacuation*



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio 100% FREQUENCE FM 103.7



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri

À EMPORTERÀ LA DERNIÈRE MINUTE EN CAS D'ÉVACUATION

- → Un téléphone portable chargé
- → Les médicaments spécifiques
- → Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB, etc.)

LIENS UTILES

Météo France: www.meteofrance.com Mairie: mairie-villemade@info82.com Préfecture: www.tarn-et-garonne.gouv.fr

Risques majeurs en France: www.georisques.gouv.fr

NUMEROS UTILES

15 SAMU / 17 Police nationale / 18 Pompiers / 112 Appel d'urgence 114 Appel d'urgence pour sourds et malentendants

Mairie de Villemade

8 rue des Ecoles 05.63.03.34.09